

## VOUS PLANIFIEZ LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON? VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!

CES 3 PERMIS SONT ÉMIS GÉNÉRALEMENT EN MÊME TEMPS, ILS SONT INTERRELIÉS

### PERMIS CONSTRUCTION

125 \$

**Il est à noter que la construction doit être terminée dans les 2 ans suivant l'émission du permis.**  
**Il est possible que des frais de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soient aussi applicables, ces frais sont de l'ordre de 5 % de la valeur du terrain sur lequel vous construisez.**

Complétez et déposez le formulaire de demande de permis pour une nouvelle construction résidentielle (les formulaires sont disponibles sur le site Web de la Ville : [riviere-rouge.ca](http://riviere-rouge.ca) / Réglementation et permis / Demande de permis en ligne / formulaire de demande - accompagné des documents suivants :

- Plans complets de la construction signés et scellés par un technologue ou un architecte;
- Certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre.

### PERMIS INSTALLATION SEPTIQUE

30 \$

On ne peut habiter une maison sans avoir d'installation septique

**Il est à noter qu'elle doit être réalisée dans l'année suivant l'émission du permis**

Complétez le formulaire de demande de permis et le déposer accompagné du document suivant :

- Plan et devis préparés par un technologue ou un ingénieur pour la construction de l'installation septique. (Ce professionnel se servira du certificat d'implantation préparé par l'arpenteur pour implanter l'installation septique.)

### PERMIS PRÉLÈVEMENT D'EAU

30 \$

Dans le cas où vous n'êtes pas desservi par un réseau d'aqueduc ou une prise d'eau au lac

**Il est à noter qu'il doit être aménagé dans l'année suivant l'émission du permis**

Complétez le formulaire de demande de permis et le déposer accompagné des documents suivants :

- Implantation du puits (doit être prévu lors de la visite du professionnel pour l'installation septique, afin que ce dernier vérifie les distances avec l'installation septique et l'insère dans son plan);
- Copie de la soumission du puisatier.



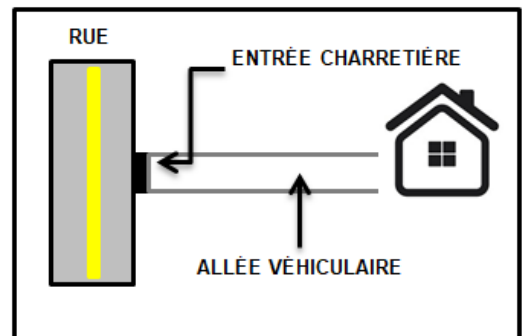
Il est toujours préférable de déposer les demandes de permis 2 mois avant le début prévu des travaux afin d'éviter de retarder vos travaux.

## NUMÉRO CIVIQUE

À quel moment je peux obtenir ma nouvelle adresse? À l'émission du permis de construction seulement.

## ENTRÉE CHARRETIÈRE

L'aménagement d'une entrée charretière (passation du chemin à votre terrain uniquement) nécessite un permis avant de débuter les travaux. Communiquez avec le Service des travaux publics pour obtenir les informations nécessaires au 819 275-2929 poste 221 ou par courriel à [adjointe.voirie@riviere-rouge.ca](mailto:adjointe.voirie@riviere-rouge.ca)



## ALLÉE VÉHICULAIRE

En ce qui concerne l'aménagement d'un chemin sur votre terrain ou tout déblai/remblai, une demande de permis doit être déposée au Service d'urbanisme et d'environnement, **sauf s'il s'agit du déblai/remblai sous l'emplacement de la maison et que vous avez en main votre permis de construction.**

## BACS DÉCHETS, RECYCLAGE, COMPOST

En ce qui concerne les informations pour l'achat des bacs, nous vous invitons à communiquer avec le Service des travaux publics au 819 275-2929 poste 221 ou par courriel à [adjointe.voirie@riviere-rouge.ca](mailto:adjointe.voirie@riviere-rouge.ca). Disponible seulement suite à l'émission des permis.

## BRANCHEMENT À L'AQUEDUC ET/OU ÉGOUT

En ce qui concerne les informations pour le branchement à l'aqueduc, nous vous invitons à communiquer avec le Service des travaux publics au 819 275-2929 poste 221 ou par courriel à [adjointe.voirie@riviere-rouge.ca](mailto:adjointe.voirie@riviere-rouge.ca).

## PRISE D'EAU AU LAC / ACCÈS AU LAC

En ce qui concerne une prise d'eau au lac (travaux dans la rive), une demande de permis doit être déposée au Service d'urbanisme et d'environnement.

Il est à noter que pour les terrains qui ne sont pas desservis par l'égout, le permis d'installation septique doit être émis en même temps que le permis de construction de l'habitation.

### *Service d'urbanisme et d'environnement*

259, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge Qc J0T 1T0

Téléphone : 819 275-3202 - Télécopieur : 819 275-3676

Courriel : [urbanisme@riviere-rouge.ca](mailto:urbanisme@riviere-rouge.ca) - Site Web : [riviere-rouge.ca](http://riviere-rouge.ca)